

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

Délibération n° 2018-01-22 : Modification des tarifs de mise à disposition de la salle pluridisciplinaire de l'Espace Culture / Maison de l'étudiant de l'université de La Rochelle

Séance du 22 janvier 2018

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation et notamment son article L. 712-3,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,
Vu l'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques,
Vu l'article L. 410-1 du code du commerce,
Vu la délibération n° 2016-06-27-3-3 : Redevances pour la mise à disposition de la salle pluridisciplinaire de la maison de l'étudiant de l'Université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec _ voix pour, _ voix contre, _ abstentions,

APPROUVE la modification des tarifs de mise à disposition de la salle pluridisciplinaire de l'Espace Culture / Maison de l'étudiant de l'université de La Rochelle présentée ci-dessous :

Redevance pour l'occupation de la salle pluridisciplinaire de l'Espace Culture / Maison de l'étudiant de l'université de la Rochelle par des tiers pendant les horaires d'ouverture au public : (nombre de places : 190 assises et 500 debout)

	Montant HT	TVA à 20 %	Montant TTC
Tarif horaire	131,66 €	26,34 €	158,00 €
Tarif journalier (au-delà de 4 h)	916,66 €	183,33 €	1 100,00 €

Ce tarif comprend la présence durant la période de location du régisseur de l'Espace Culture / Maison de l'étudiant.

La prestation de ménage de 425 euros TTC est en sus de ce tarif.

Des réductions sur les montants fixés ci-dessus seront consenties selon les taux suivants :

- 75 % pour le Rectorat,
- 50 % pour les autres partenaires institutionnels de l'Université (Mairies, Conseil départemental, DRAC, Région, État),
- 50 % pour les partenaires culturels de l'Espace culture / Maison de l'étudiant de l'université de La Rochelle,
- 50 % pour le monde éducatif public,
- 25 % pour les autres structures chargées d'une mission de service public.

Le Président, dans l'hypothèse d'une demande particulière, peut décider de mettre un local à disposition gratuitement.

Redevance pour l'occupation de la salle pluridisciplinaire de l'Espace Culture / Maison de l'étudiant de l'université de la Rochelle par des tiers durant les week-ends et vacances universitaires : (nombre de places : 190 assises et 500 debout)

	Montant HT	TVA à 20 %	Montant TTC
Tarif journalier (au-delà de 4 h) sans régisseur	708,33 €	141,67 €	850,00 €

Le régisseur de l'Espace Culture / Maison de l'étudiant sera directement rémunéré par le loueur en tant qu'intermittent du spectacle. La salle pluridisciplinaire ne peut être louée sans le régisseur.

La prestation de ménage de 425 euros TTC est en sus de ce tarif.

Fait à La Rochelle, le _ janvier 2018.

Le président

Jean-Marc Ogier

Transmis au recteur, chancelier des universités, le _ janvier 2018.